



Prêt Etudiant - Famille

Par Macistador

Bonjour,

Je suis Papa de 2 enfants, résidant sur Paris. Mon épouse décédée début 2021 a de la famille au Maroc et un de ses neveux m'a demandé dernièrement un service.

Il poursuivait jusqu'alors ses études à Dijon et vient terminer son cursus universitaire dès septembre sur Paris.

Son neveu qui cherche un prêt étudiant à hauteur de 22 000 euros pour payer ses frais de scolarité et financer ses dépenses à Paris me demande de me porter garant car il lui faut un garant résidant en France (son job étudiant ne le rend pas éligible et les banques marocaines ne dépassent apparemment pas les 5 000 euros. Il me rassure en me disant qu'il lui faut juste quelqu'un pour le dossier, que la somme serait remboursée petit à petit et facilement par lui en différé d'ici 2/3 ans, au pire des cas, me précise t-il, ses parents me garantirait le règlement de l'affaire...

Bon, il s'agit de la famille de ma défunte épouse. Je souhaite être utile mais je voudrais tout de même savoir les précautions qu'il convient de prendre dans cette situation, non pas qu'il y ait un manque de confiance... mais je ne souhaite pas me tirer une balle dans le pied si un imprévu venait à rompre cette confiance.

Mon épouse entretenait un lien privilégié avec sa famille au Maroc. Moi, pour ainsi dire, non. Jamais trop d'échange. En gros, j'ignore dans quoi je m'embarque.

Je vous remercie de votre retour,

Bien cordialement,
M.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Se porter garant est un acte sérieux et non dépourvu de risque.

Le lien familial n'oblige pas à prendre ce risque : vous devez être prêt à payer à sa place et s'il repart au Maroc, vous aurez un mal fou à obtenir son remboursement ensuite (il sera de plus certainement insolvable)

A-t-il examiné les autres options de prêt étudiant sans faire peser une telle responsabilité sur vous ?

Le prêt garanti par l'Etat est de 20 000 ? max, pourquoi a-t-il besoin de 22 000 ?? Cette somme est-elle vraiment justifiée ?

Quelles sont les études qu'il suit qui n'existent pas au Maroc ?

Beaucoup d'étudiant travaillent pour payer leurs études, a-t-il envisagé cette option ?

A-t-il un capital qu'il pourrait bloquer dans une banque pour garantir ce prêt ?

Par vivi2501

bonjour

"Comment un étranger peut financer ses études en France ?

Les bourses destinées aux étudiants étrangers en France. Les institutions publiques françaises et le programme Erasmus+ offrent de nombreuses bourses aux étudiants étrangers pour les aider à financer leurs études en France et en Europe.

cliquez sur le lien ci-dessous

[url=https://www.campusfrance.org/fr/bourses-etudiants-etrangers]https://www.campusfrance.org/fr/bourses-etudiants-et

rangers[url]

"